MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE

fixant la composition du jury du concours externe pour le recrutement au titre de la session 2027 de professeurs certifiés de l'enseignement agricole dans la section : Sciences économiques et sociales et gestion option B sciences économiques et techniques commerciales

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours externes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête

Article 1er

Le jury du concours externe pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole dans la section Sciences économiques et sociales et gestion option B sciences économiques et techniques commerciales est composé comme suit :

Président :	M. Jean-Louis GRENOUILLOUX	Inspecteur (MAASA - CGAAER)
Vice-présidents :	M. Didier BOUCHER	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
	M. Bertrand MACHABERT	Chargé de missions d'inspection faisant fonction d'inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
Vice-présidente suppléante:	Mme Nathalie FLIPO	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)

Membres titulaires :	Mme Lucile BOUCHET	Professeure de lycée professionnel agricole (LPA de Château Gontier)
	M. Vincent BREYSSE	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (LPA de Saint Yrieix La Perche)
	Mme Delphine DEBATISSE	Directrice adjointe d'établissement (Campus Agronova de Precieux)
	M. Frédéric DONNART	Professeur de lycée professionnel agricole hors classe (LEGTA de Montpellier)
	Mme Cécile DUMAS	Directrice adjointe d'établissement (LEGTA La Bretonnière de Chailly-en-Brie)
	M. Aymeric PESTEL	Professeur de lycée professionnel agricole (LEGTA de Lomme)
	M. Marc SICRE	Professeur de lycée professionnel agricole de classe exceptionnelle (LEGTA de Carcassonne)
	Mme Stéphanie SOLAL	Directrice d'établissement (LEGTA de Rodez)
	Mme Virginie SOULARD	Professeure de lycée professionnel agricole de classe exceptionnelle (LEGTA de La Roche-sur-Yon)
	Mme Peggy VERDY	Professeure de lycée professionnel agricole hors classe (LEGTA de Valdoie)
Membres suppléant(e)s :	Mme Candice COURCELLE CHASSIN	Professeure de lycée professionnel agricole (LEGTA de Libourne)
	M. Benoît MUSSEAU	Directeur adjoint d'établissement (LEGTA de Bergerac)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait 4 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,
Pour la ministre et par délégation :

Le Chef du Bureau des Concours
et des Examens Professionnels
Morgan LHOMER